

## **ANNEXE III**

### **REGLEMENT D'EXAMEN**

<b>CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE</b>			<b>Scolaires</b> (établissements publics et privés sous contrat) <b>Apprentis</b> (CFA et sections d'apprentissage habilités) <b>Formation professionnelle continue</b> (Etablissements publics)	<b>Scolaires</b> (établissements privés hors contrat) <b>Apprentis</b> (CFA et sections d'apprentissage non habilités) <b>Formation professionnelle continue</b> (établissements privés) <b>Enseignement à distance</b> <b>Candidats individuels</b>	<b>Formation professionnelle continue</b> (Etablissements publics habilités)	
EPREUVES	Unités	Coef.	Mode	Mode	Durée	Mode

### UNITÉS PROFESSIONNELLES

EP1 Techniques esthétiques	UP1	8 <sup>(1)</sup>	CCF *	Ponctuelle pratique et écrite	4h30 <sup>(2)</sup>	CCF
EP2 Vente de produits et de prestations de services	UP2	3	CCF	Ponctuelle orale	30 min. max.	CCF
EP3 Sciences et arts appliqués à la profession	UP3	4	Ponctuelle Ecrite	Ponctuelle écrite	3h	CCF

### UNITÉS GÉNÉRALES

EG1 Français et histoire – géographie	UG1	3	CCF	Ponctuelle écrite et orale	2h15	CCF
EG2 Mathématiques – sciences	UG2	2	CCF	Ponctuelle écrite	2h	CCF
EG3 Education physique et sportive	UG3	1	CCF	Ponctuelle		CCF
EF Epreuve facultative de langue vivante étrangère <sup>(3)</sup>	UF		CCF	Ponctuelle orale	20 min	CCF

\* CCF : contrôle en cours de formation

(1) dont coefficient 1 pour *vie sociale et professionnelle*.

(2) dont une heure pour *vie sociale et professionnelle*

(3) Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme. L'épreuve n'est organisée que s'il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent. Cette épreuve est précédée d'un temps égal de préparation.